



REPUBLIQUE
FRANCAISE

N°	03	14 .04	26
----	----	--------	----

Département de l'Aube

Arrondissement de
Bar-sur-Aube

Communauté de
Communes de la
Région de Bar sur
Aube

Nombre de
membres dont le
conseil doit être
composé : 51
Nombre de
conseillers en
exercice : 51

Date de
convocation :
8 avril 2026

DELIBERATION

CONSEIL DE COMMUNAUTE

L'an deux mille vingt-six, le quatorze avril à dix-neuf heures, les Membres du Conseil de communauté, se sont réunis dans le lieu habituel sur la convocation de M. le Président, adressée le huit avril deux mille vingt-six conformément aux articles L. 2121-10 à 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Présidence : Philippe BORDE, président.

Etaient présents : ANTOINE Fabrice, AUBRY Michel, BARBIEUX Philippe, BEAUPIED Laurent, BINON Gabriel, BORDE Odile, BORDE Philippe, BOUR Patrice, BOURLIER Brigitte, BOUSSEL Eric, BREVOT Benoît, CAILLET Laurence, COCHARD Elodie, DANGIN Anita, DE AMARAL Kévin, DECHANET Marie-José, DESHOULLES Jacky, ERARD Carine, ERARD Claudine, FOURRIER Sébastien, GAGNANT Thomas, GENTILHOMME Quentin, GEOFFROY Mikaël, HACKEL Claude, HUBAIL Claudine, LEGER Walter, MAITRE Pierre-Frédéric, MENNETRIER Alain, MICHEL Bernard, MONNE Carmen, PINTO Hugo, PIOT Bernard, RENARD Régis, RONDELET Guillaume, ROUSSEL Véronique, SCHREINER Jean-Baptiste, SCOHY Didier, SLANGEN Eric, VERGEOT Denis, WOJTYNA Lucienne, YOT Olivier

Mandat de procuration : BOCQUET Evelyne pouvoir donné à DANGIN Anita, COLLINET-VOYARD Christine pouvoir donné à BREVOT Benoît, DANISKAN Serkan pouvoir donné à AUBRY Michel, VAIRELLES Virginie pouvoir donné à PINTO Hugo, VARENNES Fabien pouvoir donné à CAILLET Laurence

Absents : HENQUINBRANT Olivier, LELUBRE David, LEMOINE Pascal, NOBLOT Christophe, PROVIN Emmanuel

Secrétaire de séance : Monsieur LEGER Walter

Membres présents.....41
Absents ayant donné mandat de procuration..... 5
Absents.....5
Votants.....46

03) COMMISSION D'APPEL D'OFFRES – ELECTION DES MEMBRES

Pour : 46	Contre : 0	Abstention : 0	Non participant : 0
	aucun	aucun	aucun

Rapporteur : Monsieur Philippe BORDE, Président.

Vu les dispositions de l'article L. 1414-2 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) qui dispose que la Commission d'Appel d'Offres (CAO) est composée conformément aux dispositions de l'article L. 1411-5 du CGCT,

Vu les dispositions de l'article L. 1411-5 du CGCT, prévoyant que pour un établissement public, la CAO est composée de l'autorité habilitée à signer le marché public, ou son représentant, président, et par cinq membres de l'assemblée délibérante élus en son sein à la représentation proportionnelle au plus fort reste,

Considérant qu'il est procédé, selon les mêmes modalités, à l'élection de suppléants en nombre égal à celui des membres titulaires,

Le Conseil de Communauté, à l'unanimité :

- **PROCEDE** à l'élection des membres titulaires et suppléants qui composent la commission d'appel d'offres suivants :

TITULAIRES	SUPPLEANTS
M. Benoît BREVOT	Mme Claudine HUBAIL
M. Thomas GAGNANT	M. Philippe BARBIEUX
M. Régis RENARD	M. Didier JOBERT
Mme Laurence CAILLET	M. Mikaël GEOFFROY
M. Patrice BOUR	M. Michel AUBRY

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus ont signé au Registre les membres présents.

Secrétaire de séance,



Monsieur LEGER Walter

Pour extrait conforme,
Affiché le 15 avril 2026

Philippe BORDE,

Président

